



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2016.
CONSEILLERS EN EXERCICE : 13

L'an deux mil seize, le trois mars à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué le 26 février 2016, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FRISON Michel, Maire.

Présents: Michel FRISON, Frédérique FLANDIN, Jean-Robert RICHARD, Agnès ANTOINE, Odile PERALDO CARRIER, Elisabeth RICHARD, Gilbert AVERSA, Olivier CHIENNO.

Absents : Pierre HILDEBRANDT, David GAUTIE, Jean-François ALBRAND, Daniel ALLARD.

Pouvoir : Colette ALBRAND donne procuration à Odile PERALDO CARRIER.
Agnès ANTOINE est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

N°2016.10.

Objet : AVIS ET PRINCIPES INTANGIBLES SUR LA DEVIATION

(annule et remplace la délibération en date du 11 décembre 2015 pour erreur matérielle)

M. Le Maire rappelle aux conseillers municipaux le projet de déviation du centre village.

Il précise également la dynamique qui se met en place autour de ce projet majeur pour la commune. Considérant l'importance de ce projet pour la commune de la Roche de rame, il est impératif de définir un cadre précis et intangible sur les bases suivantes :

- Refus de tout aménagement de la traversée actuelle du village
- Prise en compte des aspects humains environnementaux et économiques
- Refus de tout impact sur le bâti actuel situé hors emplacement réservé pour la déviation.

Le futur tracé devra intégrer les principes suivants :

- La sécurisation et la facilité d'accès aux différents hameaux de la commune et aux communes de Freissinières et de Champcella
- La sécurisation de l'accès au groupe scolaire depuis la RN 94
- La sécurisation de l'accès à la zone d'activité du Planet, poumon économique de notre commune, appelé à se développer.
- La maîtrise de la pollution et des nuisances sonores
- La revitalisation du centre village
- La protection du lac et les activités touristiques s'y rattachant

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuvent l'exposé de monsieur le Maire

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
Le Maire, Michel FRISON



Sens du vote	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	9

Le Clos - 05310 La Roche de Rame - © 04 92 20 90 10 - Fax 04 92 20 96 19

e-mail : mairie.rochederame@orange.fr